

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenoville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

TÉLÉPHONE

ÉCHOS DE LA SEMAINE

21 Mars. — Le Sénat discute le budget des cultes, à propos duquel le président du Conseil fait d'importantes déclarations au sujet de la nomination des évêques. L'affichage du discours de M. Combes est voté par 166 voix contre 71.

— La presse italienne fait un accueil peu flatteur au discours du chancelier allemand de Bülow sur la triple alliance

22 Mars. — Élection législative dans l'arrondissement de Commercy, (Meuse) M. Grosdidier, maire de Commercy, républicain, est élu.

— Suivant une dépêche de Tanger, le gouvernement Marocain aurait décidé d'envoyer une ambassade saluer le président Loubet, lors de son voyage en Algérie.

— Le président du Vénézuéla, M. Castro, démissionne pour des raisons encore mal connues.

23 Mars. — Un très vif incident se produit à la Chambre, entre MM. Ribot et Jaurès, au sujet de l'affaire Dreyfus.

24 Mars. — La Chambre, par 58 voix de majorité, repousse le passage aux articles sur les demandes d'autorisa-

tion des congrégations prédicantes.

— Un terrible incendie détruit quatorze maisons près de Guéret (Creuse).

25 Mars. — Le général anglais Hector Macdonald, se donne volontairement la mort, dans un hôtel de la rue de Rivoli, à Paris.

26 Mars. — La Chambre, par 107 voix de majorité refuse le passage aux articles sur la demande d'autorisation des Chartreux.

27 Mars. — La Chambre entend une proposition de M. Mirman relative à l'application de la loi sur les accidents du travail. M. Albin Rozet développe ensuite son interpellation sur l'Algérie.

— L'impératrice d'Allemagne est victime d'un accident de cheval, et dans sa chute se fracture l'avant-bras.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Les opérations du Conseil de Révision auront lieu, à Dammartin, le samedi 2 Mai, à deux heures et demie.

Le docteur G. Bousсенot, médecin des troupes coloniales, notre très distingué compatriote, vient après deux années d'absence, de rentrer pour quelques mois dans la mère Patrie.

Appelé au commencement de l'année 1901 à faire partie d'une expédition en Afrique, il gagna le Sénégal, et de Saint-Louis, remonta le fleuve jus qu'à Kayes (900 kil.), capitale administrative de l'ancien Soudan Français, gagna le Niger jusqu'à la boucle de ce fleuve, dont la zone française forme les premier et deuxième territoires militaires.

De ce point, il gagna Dori, poste auquel il fut attaché et où commentent les régions des sables.

Après être demeuré près d'une année dans le voisinage des Touaregs, il revint à son point de départ en passant par Tombouctou.

A part quelques atteintes inévitables de fièvre, dues à un séjour assez prolongé dans les sables brûlants du Sahara, notre vaillant compatriote nous revient en bonne santé, pour jouir pendant quelques mois d'un congé bien légitimement gagné.

Nous avons la satisfaction d'apprendre le prochain mariage de M. Gustave Choné Médecin-Vétérinaire à Dammartin, avec Mademoiselle Clotilde Brice.

Nous félicitons notre bien sympathique concitoyen et présentons aux deux fiancés nos vœux les plus sincères de bonheur.

Le bal de « l'Union Dansante » de Dammartin a été, samedi dernier, des plus animés et surtout des mieux réussis, malgré l'absence de quelques sociétaires atteints de rhume.

On s'est bien amusé, car ce n'est qu'aux premiers coups de l'angelus qu'on a commencé à quitter la salle de danse, pour retourner chacun chez

soi,.... comme dans la chanson de Marlborough.

JUILLY

Par suite du départ des prêtres de l'Oratoire, la société anonyme des anciens élèves, propriétaire du Collège, s'est vue dans l'obligation de confier aux mains de prêtres séculiers diocésains la direction de leur célèbre maison.

Mais sous le nouveau directeur, M. l'abbé Thibault, comme sous les Oratoriens, comme d'ailleurs sous toutes les directions précédentes, les Salinis, les Scorbiac, les Bautain, les Carl et les Maricourt, qui s'y sont succédé depuis la Révolution jusqu'à nos jours, *les traditions de Juilly restent les mêmes.*

Le nombreux personnel auxiliaire ancien et dévoué, qui prêtait son concours à l'Oratoire, s'est fait un devoir de le continuer à la nouvelle direction assurant ainsi aux familles la continuité des traditions juliariennes et de l'éducation chrétienne, essentiellement libérale et française qui ont donné à la maison de Juilly ce cachet tout spécial de distinction et d'honneur dont elle est à bon droit si fière. X.

SAINT-SOUPPLETS

Dimanche soir, le garde champêtre Mavré entendant du bruit sur la voie publique sortit de chez lui pour voir ce qui se passait et aperçut au milieu de la chaussée une masse noire.

Accompagné d'un de ses voisins, muni d'une lanterne, le garde s'approcha du paquet informe et constata qu'il avait tout simplement affaire à un ivrogne. Ce fut en vain qu'il invita à se lever. A chaque invitation le poivrot répondit par un injurieux bredouillement ; tout le repertoire des

mots orduriers y passa. Force fut au garde de transporter l'ivrogne au violon où il le reconnut pour un nommé Chamaille Auguste, 28 ans, métreur, sans domicile.

La gendarmerie prévenue, vint le cueillir au poste.

Précédemment, Chamaille avait travaillé à une machine à battre fonctionnant pour le compte d'un cultivateur de la localité.

Cela lui vaut 6 jours de prison avec sursis et 5 fr. d'amende pour ivresse.

FORFRY

Une peu banale tentative d'escroquerie vient d'être commise au préjudice d'un brave et honnête bouvier répondant au nom de Jean For, et originaire de la Haute-Garonne.

En 1902, Jean For qui travaillait à la ferme de Saint-Gobert, commune de Barcy, quittait son patron pour se rendre à Courmelois près de Reims, chez M. Gandon, cultivateur. Avant de partir il remit ses petites économies qui se montaient à 70 francs, aux époux Derinck.

A Courmelois il n'oublia pas ses anciens amis et entretint avec eux une correspondance assez suivie, seulement — voilà ce qui l'a perdu — For ne savait pas lire et encore bien moins écrire, aussi devait-il avoir recours à l'obligeance d'un camarade nommé Jean Pierre, sujet luxembourgeois.

Les époux Derinck reçurent de nombreuses lettres de For, où il parlait de sa santé et de son travail ; finalement, se disant malade, il demanda à M^{me} Derinck de bien vouloir prélever et lui envoyer 50 francs sur la somme qu'il avait laissée en dépôt chez elle.

De suite, M^{me} Derinck se rendit au bureau de poste de Saint-Soupplets et expédia, par mandat, l'argent réclamé. Les choses en étaient restées là, lorsque le 23 mars dernier, For vint voir les époux Derinck. Naturellement ceux-ci le questionnèrent sur la maladie et lui demandèrent s'il avait bien reçu le mandat de 50 francs. L'ancien bouvier fut fort étonné lorsqu'on lui posa ces diverses questions mais il comprit ce qui lui arrivait : il était probablement victime de son obligé ami et secrétaire luxembourgeois.

Il se rendit à la gendarmerie de Saint-Soupplets pour porter plainte contre son peu scrupuleux camarade.

Mais comme le malheureux bouvier revenait à Forfry en méditant sans doute sur les désagréments de l'ignorance et sur la confiance limitée que l'on doit mettre en certains amis, il fut fort surpris de retrouver — revenant de Reims — le fameux mandat de 50 francs.

For, ne comprenant rien à cet étrange manège, renonça à tirer la chose au clair et s'empressa d'aller toucher au bureau de poste les 50 francs de retour.

L'on doit supposer que si le mandat est revenu à Forfry, c'est parce que l'indélicat Luxembourgeois a éprouvé quelques difficultés à en toucher le montant.

(Journal de S.-et-M.)

CLAYE

Les opérations du Conseil de Révision auront lieu, en la salle de la mairie de Claye, le samedi matin 2 mai, à neuf heures un quart.

SILLY-le-LONG

Le 16 février, le nommé Didelot

(Emile), âgé de 27 ans, manouvrier, travaillant momentanément à Silly, a, étant en état d'ivresse, outragé le garde-champêtre Bernard, et s'est livré sur cet agent à des voies de fait.

Didelot récolte quinze jours d'emprisonnement et 5 francs d'amende.

LAGNY-LE-SEC

Parmi les lauréats du Concours général organisé à Paris, au Palais des Machines, nous relevons le nom de M. Lucien Boisseau, à Lagny-le-See, qui a obtenu le 2^{me} prix, 4.000 fr. pour ses moutons de race Dishley-mérinos, et un 2^{me} prix, 400 fr. pour ses brebis de race Dishley-mérinos, nées avant le 1^{er} mai 1900.

THIEUX

Petit Louis, âgé de 27 ans, n'est pas toujours commode quand il a bu un coup de trop.

Le dimanche 8 mars courant, à la sortie du concert qui venait d'avoir lieu à l'auberge Gosset; il chercha querelle sans motif plausible au sieur Perrin, puis au comble de la fureur, il le jeta deux fois à terre et le frappa à coup de pied en s'écriant: « Je veux du sang, il m'en faut du sang.

Cet acte de sauvagerie lui vaut 48 de prison.

OISSERY

Le nommé Jean Sentries était surpris le 6 Février dernier, braconnant en compagnie de deux copains sur le territoire d'Oissery. A l'approche du garde, ces deux derniers purent prendre la fuite, mais tel un vulgaire lapin, Sentries se laissa prendre au collet.

Il lui est infligé 6 jours de prison et 50 fr. d'amende par défaut.

MITRY-MORY

Le bourg de Mitry qui possède une

Fanfare très prospère et une Société de Trompettes vient de voir se fonder encore une Société de Gymnastique et de Tir, qui compte déjà un nombre respectable de membres fondateurs et promet de voir encore s'augmenter à bref délai le nombre de ses adhérents.

Cette nouvelle Société fondée, comme son titre l'indique, dans le but de développer les forces physiques des jeunes gens et de les préparer aux exercices et à la discipline militaire, est dénommée: « *L'Etoile de Mitry* ».

Elle a pour président d'honneur M. Menier, député.

Son bureau se compose de:

MM. Corbrion, *Président*.

Michon, *Vice-Président*.

Niderl, *Secrétaire*.

Decoudun, *Vice-Secrétaire*.

Boullant, *Trésorier*.

Malpièce, *Vice-Trésorier*.

Thiessard, *Moniteur-directeur*.

Dufay, *id. id.*

Il y a lieu de féliciter la jeunesse de Mitry d'avoir compris l'utilité qu'il peut y avoir pour elle de s'entraîner à l'avance aux exercices de gymnastique et de tir, qui sont la base de l'éducation militaire que l'application de la loi de deux ans, ne peut manquer de rendre particulièrement ardue.

Nul doute que la population entière de Mitry applaudisse à la louable initiative des organisateurs de cette intéressante société autour de laquelle viendront se grouper de nombreux membres honoraires, dont l'expérience, et la générosité seront un puissant élément de solidarité, d'émulation et de prospérité.

C'est alors que confiants dans leur force, et animés du désir de bien faire, ils marcheront résolument la main dans la main, adoptant comme cri de

ralliement la devise de leur drapeau: Honneur et Patrie.

La destruction du Gui

L'observation des instructions préfectorales relatives à la destruction du gui sur les arbres fruitiers attire des procès-verbaux assez fréquents.

Il semble que tout le monde devrait se conformer à l'arrêté préfectoral, puisqu'il s'agit de supprimer un parasite qui nuit incontestablement à la bonne venue des arbres fruitiers, et que le petit travail qui en résulterait serait certainement rémunéré par une plus abondante récolte.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE

de Nanteuil-le-Haudouin

Chaudron Paul, charretier à Versigny passage avec chevaux sur terre ensemencée, 2 fr. d'amende.

Chaudron Paul, charretier à Versigny, même contravention, même condamnation.

Coulon Eugène, 28 ans, charretier à Nanteuil, ivresse, 2 fr. d'amende.

Vankerkove Emile, 22 ans, manouvrier à Beaurain, passage à pied sur terre ensemencée, 1 fr. d'amende.

FAITS DIVERS

LES NEGES NÈGRES

De quelle couleur sont en naissant les petits nègres? Question fort délicate que semble avoir élucidée un médecin allemand retour du Togoland africain, après de nombreuses observations.

Le bébé nègre est, en naissant, de la même couleur que n'importe quel enfant européen. Au bout de deux ou trois jours, sa peau prend une teinte légèrement foncée, presque lilas; dix jours après, elle devient marron clair et reste assez longtemps de cette couleur. Ce n'est qu'ensuite que trois ou quatre mois plus tard que la peau devient complètement noire.

CENT ANS AVANT

Voici d'après un vieux registre de dépenses un relevé des prix de diverses denrées le première nécessité vers 1803 1804.

Le pain blanc se payait 3 sous la livre, le grison 11 sous et 6 deniers les 6 livres, les pommes de terre se payaient 18 sous et 6 deniers le boisseau d'environ 20 livres; le porc, 6 sous la livre; le veau, de 3 à 5 sous; la vache, 4 sous; un canard, 12 sous et 6 deniers; une tourterelle, 2 sous une perdrix 6 sous; une dinde bien grasse, 3 fr. 12 sous; une douzaine d'œufs 6 sous; une livre de café 4 francs 18 sous, une livre de sucre 3 fr. 12 sous.

Café et sucre à part... que les temps sont changés.

HORTICULTURE

Plantation des arbres fruitiers.

Il y a, comme l'on sait, deux espèces d'arbres à fruits, les uns à pépins, les autres à noyau. Or, chaque espèce a ses exigences, dont il faut tenir compte dans la plantation.

Les poiriers *sur franc* veulent des terrains sains et profonds, légèrement calcaires, parce qu'ils sont à *racines pivotantes*.

Les poiriers *sur cognassier*, comme, du reste, les pommiers, affectionnent les terrains forts et argileux; l'humidité, jusqu'à un certain point, ne leur est pas préjudiciable, parce qu'ils sont à *racines traçantes*.

Quant aux espèces à noyau: amandiers, pêchers, abricotiers, pruniers et cerisiers, ils aiment les terrains calcaires, sans excès toutefois; mais, ici encore, il faut leur tenir compte du porte-greffe.

Ainsi, les pêchers *sur amandier* demandent un sol léger, sec et profond et, *sur prunier*, un terrain fort et argileux.

Le prunier, lui accepte à peu près tous les sols arables. C'est ainsi qu'il est cultivé partout, aussi bien dans le Centre que dans le Nord et le Midi de la France.

Le cerisier est certainement l'arbre le moins difficile pour le terrain ; il ne redoute que les sols argileux, trop humides et trop compacts.

Partout ailleurs, même dans les sols calcaires à l'excès, il réussit bien surtout sur *Sainte-Lucie*.

En résumé, pour toutes ces exigences, il faut laisser parler le terrain.

Ceci veut dire qu'il faut non seulement tenir compte des principes généraux que nous venons d'exposer, mais, en pratique, ne jamais aller contre les leçons que donne l'expérience locale.

Je me rappelle un propriétaire dont le terrain était refractaire à la culture du pêcher. Cependant, il en voulait à tout prix ; il fit faire des défoncements et changer la terre. Il eut, pendant cinq à six ans, des pêchers magnifiques, trop vigoureux même ; puis, quand les racines touchèrent au vieux sol, ils périrent successivement, les uns après les autres.

L'Orientalion

L'orientation est la position par rapport aux quatre points cardinaux ; le Midi, le Nord, l'Est et l'Ouest.

Les arbres sont des tempéraments différents. Les uns se contentent d'une dose moyenne de chaleur, les autres en veulent le maximum.

Les uns sont délicats, les autres sont vigoureux. Et si, à ces raisons de nature, on ajoute le cortège des maladies nouvelles qui s'acharnent à leur destruction, on comprendra l'importance de la question de l'orientation dans la plantation des arbres.

Jusque voilà une vingtaine d'années, on réservait les expositions chaudes du Midi, de l'Est et de l'Ouest aux pêchers et aux treilles — on ne trouvait de poiriers en espaliers que dans le Nord.

Aujourd'hui, la question est complètement changée et il y a un nom-

bre important de poiriers qui demandent l'espalier, si l'on veut les soustraire à l'influence des maladies nouvelles.

Ainsi le *Doyenné d'hiver*, le *Saint-Germain*, le *Beurré gris*, le *Bon chrétien d'hiver*, la *Bergamotte Espéren*, etc. La liste s'augmente chaque année.

C'est ce qui explique cette mention que l'on trouve dans les catalogues des pépiniéristes :

« Demande l'espalier. »

Les expositions qui conviennent aux poiriers sont l'Est et l'Ouest. Le Midi est trop chaud généralement. Le Nord leur est peu favorable, il ne faut y planter que les espèces précoces et à jus sucré. On conseille aussi la *Louise-Bonne d'Avanches* et la *Figue d'Alençon*.

— Personnellement, ce sont ces deux variétés qui m'ont donné les meilleurs résultats.

Les cerisiers, par contre, acceptent très bien l'exposition au Nord. L'*Anglaise*, la *Royal hative*, la *Belle de Châtenay* y donnent particulièrement de très bons produits.

Quant aux pommiers, leur place n'est pas en espalier.

Les pommes ont la peau bien plus tendre que les poires ; aux expositions chaudes, en cordon surtout, elles sont sujettes aux coups de soleil.

Le Nord ne déplaît donc pas aux pommiers. Si même vous avez des endroits ombragés, qui voient peu le soleil, ils y réussiront, car ils ont beaucoup moins besoin de chaleur que les poiriers.

L'abricotier réussit très bien en espalier, aux expositions chaudes du pêcher. Les fruits sont gros et précoces, mais cotonneux : si l'on a des cours abritées, c'est là qu'il faut le planter. — en plein vent, — les fruits sont bien supérieurs en qualité.

Le prunier, lui aussi, accepte très

bien l'espalier ; les fruits sont aussi plus précoces et plus beaux ; mais, en pratique, c'est le plein vent qui lui convient. Sa place est dans le verger.

Le figuier est un arbre des pays chauds. Sauf dans l'Ouest et dans le Midi, il veut le rayonnement de la chaleur, d'un mur et, de plus, un abri contre les vents du Nord.

Les coins à bonne exposition sont ses places favorites, à moins qu'on ne l'enterre, comme à Argeuteuil, ou qu'on ne l'empaille pendant l'hiver.

(Agriculture moderne)

E. OHVRAÏ.

NOS POMPIERS

Document rétrospectif

—
suite (*)

Art. XVI.

Si, dans un incendie, un Pompier était blessé, et éprouvait un accident grave, le corps lui fournira tous les secours dont il aura besoin, ainsi qu'à sa famille, si elle est dans l'indigence.

Art. XVII.

La compagnie, faisant son service dans l'intérieur de la ville, sera commandée par le capitaine ; mais si son service l'appelait au dehors, elle passerait sous les ordres du Maire, qui en sera de droit le Commandant.

RÈGLEMENT

POUR LE SERVICE DES POMPIERS

Article Premier.

Il y aura deux pompes au chef-lieu de canton, renfermées dans un local dont le Maire, le Commandant et l'Inspecteur auront chacun une clef.

Art. II.

Les cent seaux en ozier, garnis de peaux, seront attachés aux solives de la Halle.

Nul ne pourra les extraire ainsi que les pompes, sans l'ordre du Commandant, ou de l'Officier qui lui succédera en grade, et sans la permission expresse du Maire, et en son absence de l'Adjoint, ou d'un Membre du Conseil municipal.

Art. III.

L'Architecte-Inspecteur visitera les pompes tous les huit jours au moins ; il fera son rapport au Maire, qui donnera aussitôt l'ordre de faire les réparations convenables.

Art. IV.

Le premier dimanche de chaque mois on fera manœuvrer les pompes, pour s'assurer qu'il n'y manque rien, et afin qu'à tout événement elles soient en état de servir. L'Inspecteur sera responsable de sa négligence, et traduit au Conseil de discipline.

Art. V.

L'entretien et la réparation des pompes seront confiés à un artiste, qui recevra une indemnité, dont le prix sera fixé et arrêté chaque année par le Maire de la ville.

Art. VI.

Lorsqu'on sera instruit d'un incendie et même à la première apparence, chaque Pompier devra se disposer, attendre et même provoquer l'ordre du Commandant, qui de suite instruira le Maire et obtiendra son autorisation pour sortir les pompes. L'avis sera donné, soit à son de caisse en battant la générale, soit par le tocsin ; dans ce cas, chaque Pompier se rendra sous la Halle, muni de son casque et de tout ce qui sera nécessaire à son service.

Art. VII.

Arrivés au lieu de l'incendie, le Commandant et l'Inspecteur se concerteront pour déterminer l'ordre et la nature des secours. Ils en feront part au Maire

de la commune, s'entendront avec lui sur les requisitions d'hommes et de transports qu'il devra faire.

Art. VIII

Chaque fois qu'on se transportera à un incendie, il y aura six hommes et un caporal armés pour veiller à l'intérieur des bâtimens incendiés, s'opposer aux pillage et vols qu'on pourrait faire. Ils seront encore chargés de maintenir l'ordre parmi les personnes employées à secourir; de faire exécuter tous les requisitoires du Maire et les ordres des Commandant et Inspecteur des Pompiers.

Art. IX.

Le Commandant, ou celui qui le remplacera et l'Inspecteur, assigneront à chaque Pompier son poste. Nul ne sera admis à faire d'observations; on devra obéir sans répliques.

Art. X.

Les Pompiers qui résident dans les communes du canton seront tenus, comme ceux de la ville, de se rendre à tous les ordres du Commandant: dès qu'ils auront connaissance d'un incendie ils s'y transporteront de suite, et, s'ils arrivent avant les pompes, ils inviteront M. le Maire de la commune à faire disposer tout ce qui sera convenable pour leur service, et prépareront les moyens de rendre les secours plus prompts.

Fait et arrêté le premier mai mil huit cent huit, par nous Maire de la ville de Dammartin, délégué par M. le Préfet, aux termes de son arrêté du dix-huit avril dernier.

LAVOLLÉE.

Vu et approuvé par le Sous-Préfet de l'Arrondissement communal de Meaux.

A Meaux, le deux mai 1808.

GODARD.

[*) Voir le n° 724 de la Petite Gazette

M^{mes} Lionnet et Guillet

Matelassières

11 Rue de la HALLE. à DAMMARTIN.

Couvre-Pieds

Lits de Plume — Matelas — Sommiers.

Etude de M^e FAUVEL, Notaire
à Dammartin.

L'ADJUDICATION des immeubles dépendant de la succession de M. RAGOT comprenant la MAISON sise grande rue n° 126 occupée par M. Bonnin, et une BANDE DE TERRAIN, aux Filoires, à été remise à AUJOURD'HUI DIMANCHE 29 MARS, à TROIS HEURES, en l'Étude de M^e FAUVEL, Notaire.

On demande

BONNE A TOUT FAIRE

jeune fille ou femme,
ayant déjà servi munie de bonnes références
S'adresser au Bureau du Journal

A louer de suite

Maison meublée ou non

avec jardin de 8,000 mètres, clos de murs maison de jardinier, écurie, remise et buanderie.

S'adresser pour tous renseignements à
M. MARTIN Lucten à Moussy-le-Neuf.

On demande

JARDINIER DE FERME

connaissant chevaux et voitures
muni de bonnes références

S'adresser au Bureau du Journal

On demande

JEUNE BONNE

munie de références
S'adresser chez M. LOUYOT,
constructeur à Thieux

ON DEMANDE

cuisinière de 35 à 40 ans

munie de références.

S'adresser au bureau du journal.

A Vendre

Charrette anglaise

avec ciel démontable.
état de neu

Cheval bai double poney

S'adresser au bureau du Journal.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin. — Imp. E. LEMARIE.